

BULLETIN JOLY BOURSE

ACTUALITÉ DU DROIT FINANCIER

À LA UNE

PRESTATAIRES

Responsabilité du PSI : réflexions sur la compétence du client
et sur le rôle de la causalité → PAGE 18

Johan PROROK

ABUS DE MARCHÉ

L'appréciation du caractère précis d'une information privilégiée → PAGE 4

Thierry GRANIER

PRODUITS FINANCIERS

Précisions sur la constitution du nantissement de titres financiers → PAGE 32

Maxime JULIENNE

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les ORNANE avec BSA à l'épreuve du service de prise ferme
et de l'*equity line* → PAGE 36

Thierry BONNEAU

Direction scientifique**Hervé SYNNET,**

agrégé des facultés de droit, professeur émérite de l'université Paris-Panthéon-Assas

Direction éditoriale**Stéphane TORCK,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Comité scientifique**Thierry BONNEAU,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Marielle COHEN-BRANCHE,médiateur de l'Autorité des marchés financiers
membre du Tribunal international administratif de la Banque mondiale**Jean-Jacques DAIGRE,**

professeur émérite de l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Éric DEZEUZE,

avocat associé, Bredin Prat

France DRUMMOND,

agrégée des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas, directeur de l'IRDA Paris

Laurent FAUGÉROLAS,

senior adviser, Atlas Capital Markets

Antoine GAUDEMET,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Hervé LÉCUYER,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Nicolas RONTCHEVSKY,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université de Strasbourg

Myriam ROUSSILLE,

professeur à l'université du Maine, IRJS Sorbonne-Finance

Thierry SAMIN,chargé d'enseignement à l'université Paris-Panthéon-Assas et Paris V (René Descartes),
responsable de la réglementation bancaire et financière, direction des affaires juridiques, Société Générale**Dominique SCHMIDT,**

agrégé des facultés de droit, avocat honoraire, barreau de Paris

Stéphane TORCK,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Le Bulletin Joly Bourse peut désormais être cité de la façon suivante : BJB déc. 2021, n° BJB117a2.
Le numéro de type BJB117a2 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication Bruno VERGÉ**Directrice générale déléguée** Emmanuelle FILIBERTI**Rédactrice en chef** Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)**Rédactrice en chef adjointe** Angélique FARACHE (angelique.farache@lextenso.fr)

A participé à ce numéro : Clément BIZET

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82651 • ISSN 1638-9468

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en France et en Allemagne ;100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1 260 g éq. CO₂Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuiltable numérique France 2023 : 576,87 € TTC -

Abonnement étranger 2023 : 621,50 €

Abonnement feuiltable numérique France : 392,27 € TTC - Abonnement étranger : 384,20 €

Prix au numéro France : 98,02 € TTC - Prix au numéro étranger : 105,60 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

ABUS DE MARCHÉ

- BJB201e1 • **L'appréciation du caractère précis d'une information privilégiée** 4
Thierry GRANIER – Cass. com., 30 nov. 2022, n° 20-19251, F-D

PRESTATAIRES

- BJB201d4 • **Sanction d'une société de gestion britannique et de deux de ses dirigeants pour manquements à leurs obligations professionnelles** 8
Michel STORCK – AMF, 30 déc. 2022, n° SAN-2023-01, n° 12, Sté H2O AM LLP et MM. X et Y
- BJB201d8 • **Sociétés de gestion de portefeuille : l'AMF rappelle que le formalisme ne suffit pas** 11
Jérôme HERBET – AMF, déc., 21 déc. 2022, n° 11, SAN-2022-12
- BJB201e2 • **Nouvelle sanction d'un CIF ayant encaissé des fonds de ses clients à l'occasion de la commercialisation de parts de SCPI** 14
Jérôme HERBET – AMF, déc., 15 févr. 2023, n° 2, SAN-2023-03
- BJB201e5 • **Responsabilité du PSI : réflexions sur la compétence du client et sur le rôle de la causalité** 18
Johan PROROK – Cass. com., 9 nov. 2022, n° 20-22126, F-D
- BJB201d7 • **Supervisory Briefing de l'ESMA sur le recours à des agents liés : quelles sont ses attentes ?** 23
Emmanuelle BOURETZ – ESMA, Supervisory Briefing on supervisory expectations in relation to firms using tied agents in the MiFID II framework (ESMA35-43-2900), 2 févr. 2022

PRODUITS FINANCIERS

- BJB201e3 • **Précisions sur la constitution du nantissement de titres financiers** 32
Maxime JULIENNE – Cass. com., 30 nov. 2022, n° 20-23554, F-B

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

- BJB201d5 • **Les ORNANE avec BSA à l'épreuve du service de prise ferme et de l'*equity line*** 36
Thierry BONNEAU – CA Paris, 5-16, 17 janv. 2023, n° 21/05879, Sté Biophytis c/ Sté Negma Group LTD

SOCIÉTÉS COTÉES

- BJB201d9 • **Les nouvelles propositions du Club des juristes sur l'activisme actionnarial et la libre expression de l'actionnaire actif** 40
Quentin BERTRAND – Le Club des juristes, rapp. et note de suivi, Activisme actionnarial, déc. 2022

DOCTRINE

- BJB201d6 • **L'extraterritorialité du droit de l'Union européenne : réflexions à la suite du rapport du HCJP** 45
Sylvain BOLLÉE

LIBRES PROPOS

- BJB201e4 • **Régime pilote et nouveaux entrants** 55
François GILBERT